



## **Agrément comme dirigeant d'entreprises de réassurance.**

En application de l'article 272 de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 6 décembre 2017, Monsieur Gérard Henri MORIS a été agréé comme dirigeant d'entreprises de réassurance.





## Tableau des Géomètres Officiels agréés par le Ministre des Finances.

17<sup>ième</sup> édition (décembre 2017)  
(suivant loi du 25 juillet 2002)

### a) Secteur étatique

<i>Nom(s) et Prénom(s)</i>	<i>Adresse professionnelle</i>	<i>Date de l'agrément</i>
BARZEN Gilbert	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
BEMTGEN Georges	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
DERKUM Paul	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
DHUR Raymond	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
DIDIER Marc	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
EWEN Luc	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
HAAG Alex	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
KAELL Francis	33, bvd F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
MAJERUS André	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
MOOTZ Paul	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
REISCH Bernard	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
SCHREINER Claude	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
WALLERS Claude	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
PFEIFFER Melanie	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2015

### b) Secteur communal

<i>Nom(s) et Prénom(s)</i>	<i>Adresse professionnelle</i>	<i>Date de l'agrément</i>
BISDORFF Janine	Hôtel de Ville, L-4002 Esch-sur-Alzette	1 <sup>er</sup> octobre 2002
BREGER Germain	1-3, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
DIDIER Luc	1-3, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg	30 septembre 2003
RIES Jeff	1-3, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg	8 novembre 2006
MUTEL Pierre-Yves	1-3, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg	12 septembre 2008
ORBAN Marc	1-3, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg	12 septembre 2008
SCHARES Jean-Marc	1-3, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg	11 août 2014

SAUR Stéphane	1-3, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg	26 novembre 2014
---------------	--	------------------

## c) Secteur public

<i>Nom(s) et Prénom(s)</i>	<i>Adresse professionnelle</i>	<i>Date de l'agrément</i>
KNAFF Henri	30-32, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
BOMBARDELLA Alain	9, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg	30 septembre 2003
FOHL Georges	30-32, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg	30 septembre 2003
AUDRY Georges	9, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg	7 octobre 2005
SEYLER Steve	9, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg	29 mai 2009

## d) Secteur privé

<i>Nom(s) et Prénom(s)</i>	<i>Adresse professionnelle</i>	<i>Date de l'agrément</i>
LEMPEREZ Jean-François	57, route d'Esch, L-3332 Fennange	25 mai 2004
WEYDERT Frank	12 B, rue de Munsbach, L-6941 Niederanven	7 octobre 2005
JOUANNETAUD Philippe	85-87, Parc d'activités, L-8308 Capellen	8 novembre 2006
HENIN Steve Ramses	12 B, rue de Munsbach, L-6941 Niederanven	26 septembre 2007
RAUCHS Claude	3, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg	12 septembre 2008
WEISGERBER Marc	98, rue du Grünwald, L-1912 Luxembourg	25 août 2009
CORAZZA Cyril	3, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg	30 octobre 2015
HANSENNE Clémentine	86, rue de l'Égalité, L – 1456 Luxembourg	8 décembre 2017

## e) Secteur des retraités

<i>Nom(s) et Prénom(s)</i>	<i>Adresse</i>	<i>Date de l'agrément</i>
BERSCHEID Arsène	L-1616 Luxembourg	1 <sup>er</sup> octobre 2002
PEFFER André	L-9395 Tandel	1 <sup>er</sup> octobre 2002
SCHARÉS Nico	L-8055 Bertrange	1 <sup>er</sup> octobre 2002
DEMUTH Gaston	L-3352 Leudelage	1 <sup>er</sup> octobre 2002
HORN Detlev	L-3334 Hellange	1 <sup>er</sup> octobre 2002
KOHNEN Julien	L-6970 Oberanven	1 <sup>er</sup> octobre 2002





**Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande région - Service pour personnes handicapées - Agrément.**

Par arrêté ministériel du 29 novembre 2017, un agrément conditionné pour la durée d'un an, prévu par l'article 1<sup>er</sup> de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, est accordé à l'organisme gestionnaire « Ligue HMC Coopérative s.c. », ayant son siège à Capellen, pour l'exercice de l'activité de « service d'emploi ou atelier protégé » appelé « Collectif Dadofonic » à l'adresse 295, rue de Luxembourg à L-8077 Bertrange.

Cet arrêté remplace l'arrêté ministériel du 24 novembre 2016.

L'agrément prend cours le 6 décembre 2017.

L'agrément est enregistré sous le numéro **AP 0701/13**.





**Arrêté ministériel du 5 décembre 2017 modifiant l'arrêté ministériel du 25 septembre 2017 instituant sept groupes curriculaires pour les programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) offerts au Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) pour l'année d'études 2017-2018.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur  
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2017 instituant sept groupes curriculaires pour les programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) offerts au Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) pour l'année d'études 2017-2018 ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

L'arrêté ministériel du 25 septembre 2017 instituant sept groupes curriculaires pour les programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) offerts au Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) pour l'année d'études 2017-2018 est modifié comme suit à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017 :

- 1° À l'article 2, point 1, le nom de Monsieur Stéphan Dumange, Professeur, est remplacé par celui de Madame Patricia Derycke-Wauty, Professeur.
- 2° À l'article 2, point 6, les noms de Messieurs Armand Goldschmit, Luc Warling, Fabrice Wilhelmy, Tino Tancredi et Christophe De Lima sont supprimés et remplacés par celui de Monsieur Christophe Schutz, intervenant externe.

**Art. 2.**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 5 décembre 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur  
et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**





**Arrêté ministériel du 6 décembre 2017 modifiant l'arrêté ministériel du 25 septembre 2017 instituant sept jurys d'examen pour les programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) offerts au Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) pour l'année d'études 2017-2018.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur  
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2017 instituant sept jurys d'examen pour les programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) offerts au Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) pour l'année d'études 2017-2018 ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

À l'article 2, point 1, de l'arrêté ministériel du 25 septembre 2017 instituant sept jurys d'examen pour les programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) offerts au Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) pour l'année d'études 2017-2018, le nom de Monsieur Stephan Dumange, Professeur, est remplacé par celui de Madame Georgette Tholl, Professeur, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

**Art. 2.**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée à l'intéressée pour lui servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 6 décembre 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur  
et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**





**Arrêté ministériel du 8 décembre 2017 portant nomination des membres du Comité d'accréditation des programmes de formation menant au diplôme d'études supérieures générales.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur  
et à la Recherche,*

Vu les articles 19 à 21 et 26 *decies* de la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Est institué un comité d'accréditation des programmes de formation menant au diplôme d'études supérieures générales.

**Art. 2.**

Sont nommés membres du comité d'accréditation visé à l'article 1<sup>er</sup> :

Monsieur Bruno CURVALE, Senior Officer, Quality Assurance and Higher Education, Centre international d'études pédagogiques (CIEP), Sèvres ;

Monsieur Gabriel DESGRANGES, professeur à l'Université de Cergy-Pontoise ;

Monsieur Rolf HEUSSER, ancien directeur de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ), Berne ;

Monsieur Martin LEBEAU, maître de conférences à l'Université de Rouen Normandie et professeur adjoint à l'ESCP Europe ;

Madame Anke MUESSIG, professeur à l'Université du Luxembourg ;

Madame Fabienne PIRONET, professeur affilié auprès de HEC-Ecole de gestion de l'Université de Liège.

**Art. 3.**

Monsieur Bruno CURVALE est nommé président du comité d'accréditation visé à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 4.**

Monsieur Fabrice HENARD est chargé d'assurer le secrétariat du comité d'accréditation visé à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 5.**

Le présent arrêté est valable jusqu'au 8 décembre 2020.

**Art. 6.**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie en sera expédiée aux intéressés pour leur servir de titre et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 8 décembre 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur  
et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**

---







**Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS) - Examen de fin de stage.**

L'ILNAS organisera au cours du mois de mai 2018 un examen de fin de stage dans le groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières.

---





**Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS) - Examen de fin de stage.**

L'ILNAS organisera au cours du mois de mai 2018 un examen de fin de stage dans le groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique.





**Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS) - Examen de fin de stage.**

L'ILNAS organisera au cours du mois de mai 2018 un examen de fin de stage dans le groupe de traitement A1, sous-groupe administratif.





**Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS) - Examen de promotion.**

L'ILNAS organisera au cours du mois d'avril 2018 un examen de promotion dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.





## **Arrêté ministériel du 23 novembre 2017 portant nomination des membres du Conseil Supérieur de la Jeunesse.**

*Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,*

Vu l'article 12 de la loi modifiée du 4 juillet 2008 portant sur la jeunesse,

Vu l'article 24 du règlement grand-ducal modifiée du 9 janvier 2009 sur la jeunesse concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Jeunesse,

*Arrête :*

### **Art. 1<sup>er</sup>.**

Est nommé président du Conseil supérieur de la Jeunesse pour la durée de trois ans à partir de la date du 2 décembre 2016 :

M. WIRION Raoul, représentant de la Fédération Nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg ;

Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de la Jeunesse pour la durée de trois ans à partir de la date du 2 décembre 2016 :

Mme AGOVIC Enesa, représentante de la Maison des Jeunes Schifflange ;

M. BINTENER Max, représentant de la Conférence Nationale des Élèves du Luxembourg ;

Mme BRASSINNE Chrystelle, représentante de la Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg ;

M. BREUER Yannick, représentant du Info Handicap ;

M. FABER Roger, représentant de l'Entente des Gestionnaires des Maisons de Jeunes ;

M. FRANTZEN Claude, représentant des Lëtzebuerger Guiden a Scouten ;

Mme GONCALVES Carina, représentante de Caritas Jeunes et Familles ;

M. KALISA Didace, représentant du Centre Informations Jeunes ;

Mme KEIPES Nathalie, représentante du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,

Mme LOSCHETTER Annie, représentante du Syvicol Commune de Mondorf-les-Bains ;

M. LUTGEN Thierry, représentant d'elisabeth ;

M. MULLER Charel, représentant de l'Association des cercles d'étudiants luxembourgeois ;

M. NILLES Jean-Paul, représentant du Centre de prévention des Toxicomanies ;

M. QUARING Manuel, représentant de la Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg ;

M. REDING Vincent, représentant de la Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg ;

Mme RIXHON Clémentine, représentante du Jugendparlament ;

M. SCHMIT Félix, représentant de la Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg ;

M. SIMON Daniel, représentant du Daachverband vun de Lëtzebuerger Jugendklibb ;

Mme TAILLEFERT Gabrielle, représentante de Richtung22 ;

Mme VASSALO Nathalie, représentante du Service Migrants et Réfugiés Croix-rouge ;

M. WILLEMS Helmut, représentant de l'Université du Luxembourg ;

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de la Jeunesse pour la durée de trois ans à partir de la date du 2 décembre 2016 :

M. BISENIUS Jean-Claude, représentant du Centre Informations Jeunes ;  
M. BOTH Luc, représentant du Centre de prévention des Toxicomanies ;  
Mme DEGROTT Jana, représentante de la Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg ;  
M. DE WAHA Mike, représentant de la Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg ;  
M. DOLIZY Pit, représentant de la Fédération Nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg ;  
Mme FELLER Fabienne, représentante de Info Handicap ;  
Mme GRÜN Simone, représentante de l'Entente des Gestionnaires des Maisons de Jeunes ;  
M. HEYDER Laurent, représentant de l'Association des cercles d'étudiants luxembourgeois ;  
M. KINZINGER Alexandre, représentant de la Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg ;  
Mme LAGODA Jessica, représentante de Richtung22 ;  
Mme LIPPERT Nickie, représentante du Syvicol Commune de Mondorf-les-Bains ;  
M. MALLINGER David, représentant des Lëtzebuerger Guiden a Scouten ;  
Mme MEYERS Christiane, représentante de l'Université du Luxembourg ;  
M. OLINGER Kevin, représentant du Daachverband fir Lëtzebuerger Jugendklibb ;  
Mme PATZ Noémie, représentante de la Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg ;  
M. RICHARD Gregg, représentant de la Conférence Nationale des Élèves du Luxembourg ;  
M. SCHILTZ Charles, représentant du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;  
Mme SCHMIT Marthy, représentante de Caritas Jeunes et Familles ;  
M. SHAW Arthuro, représentant du Jugendparlament ;  
Mme VÉDIE Danielle ; représentante du Service Migrants et Réfugiés Croix-rouge ;  
M. WADLÉ Eric, représentant d'elisabeth ;  
Mme WAHL Lucie, représentante de Richtung22 ;  
M. WELTER Jacques, représentant de la Maison des Jeunes Schifflange.

**Art. 2.**

M. OSTROWSKI Roy, employé au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est nommé secrétaire du Conseil supérieur de la Jeunesse pour la durée de trois ans à partir de la date du 2 décembre 2016.

**Art. 3.**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie du présent arrêté sera expédiée à chaque membre du Conseil supérieur de la Jeunesse pour lui servir de titre.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse,  
Claude Meisch*

